



VERSEMENT 1100 W

Description globale : Correspondance télégraphique du Service Départemental des Transmissions et de l'Informatique

Dates extrêmes : 1988-1989

Importance matérielle : 37 articles

Service producteur : Préfecture, Service Départemental des Transmissions et de l'Informatique

Service versant :

Date d'entrée : janvier 1993

Communicabilité maximum : 60 ans

Début communicabilité : 01/01/2049

Fin communicabilité : 01/01/2050

Date de rédaction du bordereau : janvier 1993

N° d'entrée : 17021

Cote de l'inventaire : 1AD10 377

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 1998 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

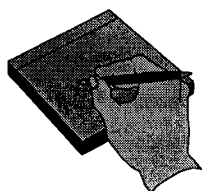
Ce versement contient les télégrammes arrivés à la préfecture ou en émanant et traités par le centre de transmissions.

Aux termes de la loi de 1979 sur les archives et du décret n°79-1038 relatif à la communicabilité des documents d'archives publiques, ces télégrammes sont librement communicables à l'expiration d'un délai de 60 ans.



PLAN DU BORDEREAU

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-25	Télégrammes : arrivées	1988-1989
26-37	Télégrammes : départs	1988-1989



ANNEXES

Le Service Départemental des Transmissions et de l'Informatique (S.D.T.I) de la préfecture voit ses attributions réparties en trois secteurs :

- le standard téléphonique qui fonctionne 24 heures sur 24 afin de réagir rapidement face aux situations de crise
- le centre de transmissions qui assure la continuité des relations gouvernementales entre le préfet, les services extérieures de l'Etat dans le département et les ministères
- la cellule informatique qui est chargée d'installer et suivre des applications locales spécifiques à la préfecture ou dans les sous-préfectures.

1100 W

Cote	descriptif	dates extrêmes	communi cabilité
1 à 25	Télégrammes : Arrivées (T.A.)		
1	T.A.	01/10/88 au 15/10/88	01/01/2049
2	T.A.	16/10/88 au 31/10/88	01/01/2049
3	T.A.	01/11/88 au 15/11/88	01/01/2049
4	T.A.	16/11/88 au 30/11/88	01/01/2049
5	T.A.	01/12/88 au 15/12/88	01/01/2049
6	T.A.	15/12/88 au 31/12/88	01/01/2049
7	T.A.	01/01/89 au 16/01/89	01/01/2050
8	T.A.	16/01/89 au 31/01/89	01/01/2050
9	T.A.	01/02/89 au 15/02/89	01/01/2050
10	T.A.	16/02/89 au 28/02/89	01/01/2050
11	T.A.	01/03/89 au 15/03/89	01/01/2050
12	T.A.	16/03/89 au 31/03/89	01/01/2050
13	T.A.	01/04/89 au 15/04/89	01/01/2050
14	T.A.	16/04/89 au 30/04/89	01/01/2050

Cote	descriptif	dates extrêmes	communi cabilité
1 à 25	Télégrammes : Arrivées (T.A.)		
15	T.A.	01/05/89 au 16/05/89	01/01/2050
16	T.A.	17/05/89 au 31/05/89	01/01/2050
17	T.A.	01/06/89 au 10/06/89	01/01/2050
18	T.A.	11/06/89 au 21/06/89	01/01/2050
19	T.A.	22/06/89 au 30/06/89	01/01/2050
20	T.A.	01/07/89 au 15/07/89	01/01/2050
21	T.A.	16/07/89 au 31/07/89	01/01/2050
22	T.A.	01/08/89 au 14/08/89	01/01/2050
23	T.A.	15/08/89 au 31/08/89	01/01/2050
24	T.A.	01/09/89 au 15/09/89	01/01/2050
25	T.A.	16/09/89 au 30/09/89	01/01/2050
26 à 37	Télégrammes : Départs (T.D.)		
26	T.D.	01/10/88 au 31/10/88	01/01/2049
27	T.D.	01/11/88 au 30/11/88	01/01/2049
28	T.D.	01/12/88 au 31/12/88	01/01/2049
29	T.D.	01/01/89 au 31/01/89	01/01/2050

Cote	descriptif	dates extrêmes	communi cabilité
26 à 37	Télégrammes : Départs (T.D.)		
30	T.D.	01/02/89 au 28/02/89	01/01/2050
31	T.D.	01/03/89 au 31/03/89	01/01/2050
32	T.D.	01/04/89 au 30/04/89	01/01/2050
33	T.D.	01/05/89 au 31/05/89	01/01/2050
34	T.D.	01/06/89 au 30/06/89	01/01/2050
35	T.D.	01/07/89 au 31/07/89	01/01/2050
36	T.D.	01/08/89 au 31/08/89	01/01/2050
37	T.D.	01/09/89 au 30/09/89	01/01/2050